

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.02.28\_05**

**Le vingt-huit février deux mil vingt-deux**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER – Michel CREMONE-Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(s)** : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) – Marino PASQUALON (Pouvoir à François RIEU)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)  
Présents : 17  
Votants : 19  
Pour : 19

Rapporteur : Monsieur François RIEU

**DÉLIBÉRATION 05 : ADMINISTRATION GENERALE – DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN ACCESSIBILITE DES ALLEES AU CARRE N°5 DU CIMETIERE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les allées du carré n°5 du cimetière sont actuellement gravillonnées, ce qui rend difficile, pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, l'accès aux tombes et columbariums situés dans ce secteur.

Outre le problème d'accessibilité, ce type de revêtement nécessite un désherbage régulier, imposé par les familles des défunts qui considèrent la présence des « mauvaises herbes » comme un défaut d'entretien du site, voire un signe d'irrespect et d'abandon envers les morts.

Afin de répondre aux attentes des usagers, la municipalité envisage d'enrober les allées de l'ancien cimetière pour garantir une accessibilité optimale entre les cimetières mais également de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès de la région et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

## PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Enrobés des allées	15 658.40 €	Subvention Etat - DETR	38 % sur la base de <b>15 658.40 € HT</b>	5 950.19 €
		Subvention Conseil Régional	38 % sur la base de <b>15 658.40 € HT</b>	5 950.19 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 658.40 €</b>	TOTAL subventions attendues		<b>11 900.38 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	3 131.68 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		6 889.70 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>18 790.08 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>18 790.08 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet « mise en accessibilité des allées du carré n°5 du cimetière ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'achat pour un montant de 15 658.40 € HT - 18 790.08 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Régional et l'autofinancement.
- **DEMANDE** à l'Etat et au Conseil Régional une subvention de **5 950.19€** pour la réalisation de cette opération.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
 Et de la publication, le

A GRIGNON, le 28 février 2022

Le Maire,  
 François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20220228-20220228-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Affichage : 10/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

